



Saint Priest, le 19 septembre 2011.

Chère, cher Collègue,

L' ADE PAPILLYON vous convie à la prochaine bourse entomologique de Lyon qui aura lieu le samedi 17 et le dimanche 18 mars 2012.

Notre exposition aura lieu à l'**ESPACE DOUBLE MIXTE, 43 Bd du 11 novembre 1918, (Campus de la Doua) 69100 VILLEURBANNE.**

L'accès à ce complexe est très facile. Vous en trouverez un plan et les explications nécessaires dans l'annexe jointe.

La longueur maximum en mètres linéaires des stands est fixée à 10 mètres (il pourra éventuellement être accordé plus s'il reste de la place).

En 2011 nous avons dû refuser des exposants. Comme les années précédentes, la participation des exposants au salon sera très demandée.

Vous trouverez le règlement adapté aux conditions d'occupation de cette salle.

Je vous demande de lire attentivement ce règlement et de vous y conformer.

J'attire à nouveau votre attention sur les dispositions prises depuis maintenant sept ans avec les responsables de la bourse de JUVISY, qui visent à donner la meilleure image possible de ces événements au grand public.

Pour toutes autres informations, vous pouvez me contacter

Yvan Oelschalger portable : **06 65 08 01 62**

Email : contact@papillyon.info

Dans l'attente de la confirmation de votre inscription, veuillez recevoir chère, cher Collègue, nos cordiales salutations.

Yvan Oelschlager

Secrétaire de PAPILLYON-ADE

REGLEMENT DE LA BOURSE DE LYON

**Lieu de l'exposition : Espace DOUBLE MIXTE,
43 Bd du 11 novembre 1918 – 69100 VILLEURBANNE.**

Nous demandons à tous les exposants de se conformer au règlement énoncé ci-dessous.

Montage et démontage des stands : l'installation des stands se fera dans la salle dénommée **Espace DOUBLE MIXTE** (Campus de la Doua) 43 Bd du 11 novembre 1918 à VILLEURBANNE 69100.

Les conditions d'accès et de parking sont largement appropriées à notre exposition. Vous pourrez vous garer à côté de la salle d'exposition. Il n'en demeure pas moins que nous demandons à chacun de respecter les règles de circulation et de stationnement.

Plages horaires pour votre installation : le vendredi 16 mars de 17 h 00 à 18 h 30
Le samedi 17 mars de 7 h 30 à 9 h 30

Le vendredi seul l'entreposage du matériel sera autorisé. Le montage des stands se fera le samedi matin **et uniquement** ce jour-là.

Démontage des stands : le démontage des stands se fera le dimanche 18 mars à partir de 17 h 30, heure de fin de l'exposition.

Aucun démontage avant 17h30 le dimanche ne sera accepté, au risque d'une exclusion de l'exposant l'année suivante.

L'exposition de bacs contenant des stocks importants d'insectes à la vue des visiteurs ne sera pas tolérée. Nous ne voulons pas que la bourse de Lyon soit une affaire de grossistes en insectes. Nous vous demandons donc de la discrétion et de présenter au public de la diversité.

Les exposants doivent être en règle avec l'administration (importations, commerces, etc.) Chaque exposant sera tenu de remettre aux responsables de l'exposition l'engagement que nous vous envoyons avec la confirmation de réservation.

La longueur maximale par stand est fixée à 10 mètres. Il pourra être accordé plus au cas où il resterait des mètres disponibles.

Tarif : le prix du mètre linéaire est de 58 € TTC. Un acompte de 50% du montant total est à remettre ou à adresser à PAPILLYON-ADE au moment de l'inscription.

A défaut la réservation ne pourra être prise en compte. Les 50% restants sont à envoyer à PAPILLYON-ADE pour le 1^{er} février 2012.

Tout emplacement laissé vacant le samedi matin sera réattribué par les organisateurs. Aucun remboursement ne sera effectué (sauf cas de force majeure).

Les organisateurs se réservent le droit de refus, sans recours, de l'inscription. Une confirmation de la participation sera envoyée à l'encaissement du solde. Aucun exposant ne sera admis au salon PAPILLYON sans être muni de cette confirmation.

Une prise électrique par stand pourra être fournie SUR DEMANDE. Il est demandé aux exposants de se munir de lampes, de prises et de rallonges, nous ne fournissons aucun matériel électrique.

La présentation et la vente des animaux considérés comme dangereux devront respecter les directives les concernant.

L'exposant sera tenu, et lui seul, pour responsable de toute conséquence éventuelle de présentation d'animaux vivants et en particulier du non-respect des textes en vigueur.

La vente des insectes protégés est strictement interdite.

Le non-respect de cette clause entraînera la seule responsabilité de l'exposant qui sera sanctionné immédiatement par son expulsion de la Bourse.

Les exposants sont tenus de souscrire à leurs frais une assurance exposition et responsabilité civile.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, de bris ou accidents qui se produiraient à l'intérieur ou à l'extérieur de la salle.

Le fait de s'inscrire implique l'acceptation du présent règlement

Les listes concernant les insectes protégés et ceux dangereux peuvent être fournies à titre indicatif et seront affichées à l'entrée de la salle lors de l'exposition.

En aucun cas ces listes ne sauraient se substituer aux textes en vigueur.

L'ouverture au public se fera à 9 h 30 le samedi et le dimanche. L'exposition se terminera à 18 h 30 le samedi et à 17 h 30 le dimanche (fin de l'exposition)

Il ne sera permis à aucun exposant de s'en aller avant la fin de l'exposition

Merci de votre participation à cet événement qui est organisé par une association à but non lucratif. La totalité des recettes sert à l'organisation de l'exposition, tout retard de paiement engendre des difficultés de gestion.

INSCRIPTION 2012

BOURSE ENTOMOLOGIQUE PAPILLYON DU 17 ET 18 MARS 2012

Veillez compléter ce document et le remettre ou le retourner à

PAPILLYON- ADE (Association pour la Découverte de l'Entomologie)
Monsieur Oelschlager Yvan – 40 rue louis braille Bat L1 – 69800 Saint Priest (France)-
portable : 06 65 08 01 62- Courriel : contact@papillyon.info

Nom et Prénom :

Adresse :

.....

Pays :

Téléphone/fax **Email :**

Matériel exposé* : insectes vivants insectes morts

matériel entomologique Littérature autres (préciser)

Etes-vous ?* : Professionnel amateur

Longueur demandée* : 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Prise électrique sur le stand* : oui non

Montant total à régler pour votre location : (58 € par mètre) :.....Euros

Règlement : (En Euros uniquement) :

Acompte le montant..... Chèque - Espèces *

Solde le..... montant Chèque - Espèces *

Signature :

* entourer la mention retenue